

## Engagement de la CIPD25 : les violences basées sur le genre

À l'occasion du [Sommet de Nairobi](#), nous affirmons notre engagement à intensifier les efforts pour la mise en œuvre et le financement complets, efficaces et accélérés du programme d'action de la CIPD, des principales mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La FIGO entend lutter contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, ainsi que des mutilations génitales féminines, en s'efforçant de parvenir à :

Zéro violence sexuelle et basée sur le genre, y compris zéro mariage d'enfants, mariage précoce et mariage forcé, ainsi que zéro mutilation génitale féminine, pour faire en sorte que chacun puisse réaliser son potentiel en tant qu'agent de changement au sein de sa société, tant sur le plan social qu'économique.

Les services de santé sont essentiels pour aider les survivantes à guérir, à récupérer et à s'épanouir.

**Au cours du Congrès mondial de la FIGO en 2018, nous avons lancé la Déclaration mondiale 2018 de la FIGO sur l'élimination des violences à l'égard des femmes dans laquelle nous nous engageons à prendre des mesures pour appuyer les efforts visant à lutter contre ce problème, en formulant les recommandations suivantes aux sociétés membres nationales de la FIGO :**

- Exhorter leur gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées par le programme d'action de la CIPD de 1994, ainsi que la Déclaration et le programme d'action de Beijing, en vue d'adopter les mesures de plaidoyer, juridiques, pédagogiques et autres qui sont nécessaires pour rendre inacceptables aux yeux de tous, individus et groupes sociaux, toutes violences faites aux femmes, et afin d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes directrices ou protocoles nationaux veillant à la prestation de soins de santé de qualité pour les femmes victimes de violences, conformément aux lignes directrices de l'OMS.
- S'assurer que les violences faites aux femmes soient inscrites dans les programmes d'études de tous les professionnels de santé, notamment dans le domaine de la santé reproductive, dans les formations spécialisées et dans les programmes de formation continue des professionnels de santé.
- Renforcer la disponibilité de services complets de santé sexuelle et reproductive, et l'accès à ceux-ci, comprenant des soins pour les survivantes des violences de la part du partenaire intime et les soins après un viol.
- Renforcer les systèmes de santé afin de fournir aux survivantes de violences des soins et des services axés sur les femmes.
- Veiller à ce que les sociétés membres inscrivent régulièrement la question des violences faites aux femmes à l'ordre du jour de leur congrès national, en sollicitant la participation de décideurs politiques et d'autres acteurs concernés.

- Reconnaître et assumer leur responsabilité dans l'identification des femmes victimes de violence et dans l'offre de soins confidentiels et respectueux, notamment la prestation de soutien de première ligne et d'aide aux femmes dans la poursuite judiciaire de cas d'abus sexuel et de viol, si elles le souhaitent, en assurant la documentation attentive et sensible des preuves conformément aux obligations nationales de signalement.
- Apporter un appui à leurs patientes victimes de violence, y compris au moyen de mesures actives d'orientation vers des services de soutien psychosocial et des services juridiques.

## À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe des associations d'obstétrique et de gynécologie du monde entier.

La FIGO a pour vision d'offrir aux femmes du monde entier le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être sur le plan physique, mental, reproductif et sexuel tout au long de leur vie. La FIGO fait figure de chef de file dans de nombreuses activités de programme mondial et met plus particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.

La FIGO entreprend des actions de plaidoyer d'envergure internationale, notamment en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et aux maladies non transmissibles (ODD 3). Elle travaille également à améliorer le statut des femmes et à leur permettre de participer activement pour exercer leurs droits sexuels et reproductifs, notamment en luttant contre les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre (ODD 5).

Enfin, elle fournit des services d'éducation et de formation à ses sociétés membres et renforce les capacités de celles issues de pays à faible niveau de ressources, par le renforcement du leadership et des bonnes pratiques et par la promotion du dialogue sur les politiques.

La FIGO entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et opère à titre d'organe consultatif auprès des Nations Unies (ONU).